



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

18 JUIN 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 07 / 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt, le Quatre Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame THALAMAS Fabienne, Adjointe au Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, M.BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBY Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2019 - Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, soumet le compte administratif 2019 au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2019 ;

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019 ;

Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 07/2020****Objet : Finances – Compte administratif 2019 - Adoption**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 085 941,82	G	9 510 952,25
	Section d'investissement	B	5 131 086,30	H	5 460 210,72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	350 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	80 979,70 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	13 298 007,82	= G+H+I+J	15 321 162,97
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 248 458,72	L	957 902,26
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 248 458,72	= K+L	957 902,26
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 085 941,82	= G+I+K	9 860 952,25
	Section d'investissement	= B+D+F	6 460 524,72	= H+J+L	6 418 112,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 546 466,54	= G+H+I+J+K+L	16 279 065,23

Il est précisé que le compte administratif est identique au compte de gestion présenté par Madame la trésorière.

Conformément à la loi, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- APPROUVE l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2019, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 28 (dont 2 pouvoirs)

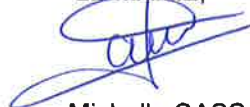
Votes : 28

Pour : 22

Contre : 6 (M. ARCAY Martin, Mme DE BLOCK Jasmine, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN